

# EN ABAN

Se déplacer en Béarn des gaves



2,50 €  
le trajet  
simple

**LE TRANSPORT COLLECTIF À LA DEMANDE :  
UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR TOUS !**

## EN ABAN! Comment l'utiliser ?

1. Appelez le numéro Cristal **0 970 870 870** (appel non surtaxé) du lundi au samedi, de 8 h à 19 h.
2. Réservez, au plus tard, la veille du trajet, avant 17 h.
3. La CCBG envoie un véhicule vous chercher **du mardi au samedi**, aux lieu, date et heure définis par téléphone avec la centrale de réservation pour vous déposer au point de destination choisi.
4. Réglez votre trajet de 2,50 € au chauffeur lors de la montée.
5. Voyagez en toute sérénité !



PLUS D'INFOS :



[www.ccbearndesgaves.fr](http://www.ccbearndesgaves.fr)





## EN ABAN! Pour aller où ?

L'usager est pris en charge dans l'une des 53 communes du Béarn des gaves ou bien en gares d'Orthez ou de Puyoô, à l'emplacement déterminé lors de la réservation du trajet, et conduit vers l'un des 6 principaux centres d'intérêt de proximité que sont Carresse-Cassaber, Navarrenx, Rivehaute, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn et Susmiou, ou bien en gares d'Orthez ou de Puyoô.

**Pour chaque aller, le retour est possible.**



**CARTE INTERACTIVE DES  
POINTS D'ARRÊT !**

Dans certains cas, il est même possible d'être **pris en charge juste au pas de sa porte** (personnes à mobilité réduite, en situation de handicap moteur ou âgées de plus de 70 ans, etc.) et déposé près du lieu souhaité.

De plus, il est possible d'**utiliser le TÂD dès 11 ans** pour les enfants non accompagnés et avec autorisation parentale.

## EN ABAN! Et quand ?

**Du mardi au vendredi, de 9 h à 18 h, et le samedi, de 9 h 30 à 15 h.**

## EN ABAN! Combien ça coûte ?

Trajet simple	2,50 €
Trajet aller-retour	4,50 €
Trajet simple depuis ou vers une gare	5 €
Trajet simple Carte solidaire (délivrée par la région Nouvelle-Aquitaine) Trajet simple -18 ans	0,40 €
Enfants de moins de 11 ans, accompagnateurs PMR (personne à mobilité réduite) et anciens combattants	GRATUIT

**La correspondance avec les lignes régulières du réseau routier régional est gratuite et autorisée dans une durée de deux heures.**